

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

Orientations budgétaires 2021

M. Bernard GAY présente les orientations budgétaires sur les investissements importants à venir à court et moyen terme, sachant qu'en ce qui concerne le fonctionnement la même gestion financière rigoureuse est toujours à l'ordre du jour.

Compte tenu des résultats financiers cumulés, il n'y aura pas d'augmentation des taux des taxes communales pour 2021.

Tous les résultats seront présentés au Comité consultatif des finances et au Conseil Municipal.

Cette discussion porte sur les investissements envisagés en fonction de 3 critères.

- 1) Les investissements 2020 reportés en 2021 pour cause de crise sanitaire (aménagement du secrétariat, feux tricolores comportementaux à Nilly, téléphonie, divers aménagements de voirie).
- 2) Les investissements à venir en fonction des engagements pris lors de la présentation de notre projet.
- 3) Recueillir vos avis et vos propositions afin de prévoir les financements et les subventions éventuelles, sachant que les projets seront priorisés et réalisés en fonction des finances communales.

De cette discussion, il ressort que nous poursuivrons les économies d'énergie sur l'éclairage public (2^{ème} tranche) et des études seront demandées sur plusieurs projets (espace ombragé dans la cour de récréation de l'école, toit de l'église, enfouissement réseaux secs, logiciel pour l'ALSH, signalisation d'information locale, cheminements piétonniers).

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Notre collectivité avait, en 2018, signée une convention avec le SIDEC du Jura pour la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Commune.

Signalisation d'Information Locale (SIL)

Dans le cadre de la loi Engagement National pour l'Environnement, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Jura a proposé aux Maires des communes des COURLANS et COURLAOUX (axe RD 678) une réunion pour la mise en conformité des dispositifs publicitaires le long de l'axe routier du carrefour giratoire du Rocher au carrefour giratoire de l'autoroute.

Un nouveau dispositif réglementaire, appelé Signalisation d'Information Locale (SIL) relevant du code de la route, doit remplacer les anciennes enseignes.

M. le Maire propose de réunir les entreprises et les commerçants concernés, sachant que pour les entreprises installées sur les zones, l'étude de la signalétique sera faite par ECLA.

Informations diverses

- Arrêté conjoint du Président du Conseil départemental du Jura et du Maire pour l'interdiction de la circulation de poids lourds de plus de 19 tonnes en transit sur la RD 20.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Approbation des Comptes Administratifs 2020 budget

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget. L'excédent de fonctionnement s'élève à 260 989.27 € et l'excédent d'investissement s'élève à 188 761.81 €. Les résultats cumulés au 31/12/2020 en excédent de fonctionnement arrêtés à 939 590.65 € et en excédent d'investissement arrêtés à 282 504.63 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire, conformément à la législation.

Approbation des Comptes de Gestion budget 2020

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2020

L'affectation des résultats cumulés est la suivante :

- En section d'investissement : + 321 734.63 € au compte R 001
- En section de fonctionnement : 939 590.65 € dont 889 590.65 € au compte R 002 et 50 000.00 € affectés à l'investissement au compte 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette affectation de résultats.

Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux des 3 taxes pour l'année 2020 :

- Taxe habitation : 8.84 %
- Taxe foncière bâti : 17.02 %
- Taxe foncière non bâtie : 22.31 %

Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, celle-ci entraîne des modifications dans le financement des collectivités locales et du taux de fiscalité directe des communes.

Ainsi pour 2021, :

- Le taux de la taxe d'habitation n'est pas modifiable, il reste à 8.84 %
- A la demande de la DGFIP un nouveau taux de réforme communal sur le bâti foncier doit être voté sur la base du taux communal de 17.02 % auquel s'ajoute obligatoirement le taux départemental de 24.36 % soit un taux de référence communal 2021 de 41.38%
- La taxe foncière non bâti pas de changement : 22.31 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces taux.

Vote du budget primitif 2021

M. Bernard GAY rappelle qu'après validation de la Commission finances réunie le 08 mars 2021, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget :

- en fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 1 719 892.65 €,
- en investissement équilibré en recettes et en dépenses à 516 124.63 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

ECLA - Transfert compétence PLU

Le Conseil Municipal affirme sa volonté d'adhérer à un projet de planification de l'urbanisme au niveau inter-communal, mais décide de s'opposer, dans l'immédiat, au transfert de cette compétence à ECLA, le temps de la construction d'un projet collectif au niveau de l'agglomération.

ECLA - Financement des ouvrages d'art

La compétence Voirie comprend également la gestion des ouvrages d'art concernés sur les voies dites communautaires.

Après recherche de financements extérieurs, ECLA propose qu'une clé de répartition, 60 % ECLA et 40 % pour les communes, soit mise en place lors de la première intervention de remise en état. Les entretiens futurs seront entièrement pris en charge par ECLA.

Le Conseil Municipal approuve le principe de financement proposé.

SIDEC - E-Lum 3ème tranche

Monsieur le Maire présente la 3^{ème} tranche de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre de la convention E-Lum signée avec le SIDEC du Jura.

Le Conseil Municipal approuve le programme présenté pour un montant estimatif de 33 186,00 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % et autorise le Maire à demander au SIDEC du Jura la réalisation de l'opération.

Maintenance et sauvegarde informatique

Afin d'assurer la maintenance « matériel » du poste informatique de l'ALSH et la sauvegarde des données bureautiques du serveur de la mairie, assurées jusqu'à présent par le service informatique du SIDEC du Jura, la Commune a décidé de solliciter d'autres prestataires.

La solution présentée par DISTRIMATIC étant la plus adaptée et à moindre coût, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir celle-ci.

Vente de bois

Pour des raisons sanitaires et/ou de sécurité, la Commune a décidé l'abattage de 3 lots de bois situés en différents lieux de la commune et de les vendre à M. BOUILLOT.

Informations diverses

- Feux comportementaux à Nilly : un nouveau décret est paru et M. le Maire demandera des informations complémentaires auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental du Jura.
- SIDEC du Jura :
 - o Enfouissement des réseaux secs chemin du Haut Gauvin : Présentation de l'étude du SIDEC du Jura et une réflexion s'engagera sur cette proposition.
 - o Remplacement de fils électrique aériens nus au niveau du VIVAL par un câble. Travaux à la charge d'ENEDIS.
- Eglise : Comme convenu au dernier Conseil Municipal, une étude sur la réfection de la toiture a été confiée à un expert pour établir un diagnostic et un cahier des charges.
- Bois et Forêt : M. GANDELIN fait le compte-rendu du Comité consultatif Bois et Forêt du 21 avril 2021. La Commune est soumise à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion forestière pour une durée de 20 ans. Une présentation est faite, à l'initiative de l'ONF, pour l'élaboration du futur programme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2021

Messieurs Yann GILBERT et Willy SCHOEPPS de l'ONF présentent le plan d'aménagement forestier aux conseillers. Une 1^{ère} réunion similaire a été également faite après un déplacement sur le terrain par la commission « Bois et Forêt ». Cette information s'inscrit dans une démarche approfondie est détaillée de la situation actuelle de la forêt communale et de son évolution dans les vingt années à venir : état des lieux, état sanitaire, évolution de la forêt face au changement climatique. M. le Maire remercie les agents de l'ONF pour cette présentation claire et concise et pour le travail effectué. M. le Maire demande aux conseillers et au responsable de la commission « Bois et Forêt » de travailler sur cette proposition pour une validation définitive du projet en fin d'année 2021.

Etude ECLA pour le chemin piétonnier mairie

Le Conseil Municipal souhaite réaliser un cheminement piéton rue du Château, depuis le carrefour avec la rue du Carouge jusqu'au parking de la Mairie avec les compétences du service voirie d'ECLA. A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite les services d'ECLA pour l'étude de faisabilité et l'avant-projet sommaire pour réaliser ce cheminement.

Subvention sortie école à Paris

L'association Courla'Hoop sollicite une participation de la commune pour permettre le financement de la sortie annuelle des CM2 de l'école de Courlaoux. Le projet pédagogique de cette sortie porte sur une « classe découverte de Paris » avec notamment les visites de la Capitale en Bus Open Tour, des Musées d'Orsay et des Invalides. 19 élèves de CM2 sont concernés (14 de Courlaoux, 3 de Condamine et 2 de Courlans). En accord avec les autres communes le Conseil Municipal valide la participation à hauteur de 30.00 € par enfant soit une subvention exceptionnelle de 420.00 €.

Attribution subventions communales

Le Conseil Municipal attribue les subventions annuelles aux associations : Club « La Joie de Vivre » 300 € ; Comité d'Animation 450 € ; ACCA de Courlaoux 100 € ; Sou des Écoles 750 € ; Courla'Hoop : 750 €.

Nomenclature M 57 : passage au compte financier unique

La norme comptable actuelle est celle des budgets gérés selon l'instruction comptable M14. Il est demandé par la DGFIP, dans le cadre de la simplification comptable, l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, qui assouplit les règles budgétaires et l'expérimentation d'un compte financier unique.

Aménagement du secrétariat : validation du plan de financement définitif – DSIL

Considérant la subvention attribuée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 10 407.42 €, la subvention attribuée par le Département du Jura au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST), volet DST Relance pour un montant de 10 190.00 € et un autofinancement de la commune de 10 940.23 €, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement définitif.

PETR : Convention instruction d'urbanisme

Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme / accessibilité porté par le PETR du Pays Lédonien par convention de prestation de service.

Convention appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Afin de compléter le socle numérique pour l'école élémentaire de Courlaoux, déjà engagé lors de l'appel à projet Ecole Numérique Innovantes et Ruralité en 2017, une convention de financement doit être conclue. Elle est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Toit de l'église : convention avec Equi'Libre

Dans le cadre du projet de rénovation de la toiture de l'église, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société Equi'Libre pour la réalisation d'un diagnostic.

Ambroisie : nomination d'un référent

Le Conseil Municipal désigne M. Alain MOUILLOT comme référent ambroisie sur la commune de Courlaoux.

Informations diverses

SICTOM : M. le Maire demande à Alain MOUILLOT de faire le compte rendu de la réunion sur la collecte incitative

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2021

Révision du tarif repas à domicile

Suite à la révision des tarifs du Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale, le Conseil municipal a décidé de répercuter la hausse du tarif repas à domicile, portant ainsi le prix du repas livré à 6,75 € à compter du 1^{er} septembre 2021.

Délimitation du zonage en Verdet

L'emprise du projet du lotissement En Verdet, antérieure à 2014, n'a pas été correctement prise en compte dans le PLU approuvé en 2014. De ce fait, la limite du zonage1 AUy1 ne coïncide pas exactement avec celle du lotissement en Verdet. Une révision simplifiée du Plu pour erreur matériel est donc envisagée. Le cabinet Initiative A&D sera chargé de réaliser cette révision.

Toit de l'église – Demandes de subventions

Pour le projet de réfection de la toiture de l'église, les travaux sont éligibles à plusieurs subventions. DST Relance par le Conseil départemental et la DETR Relance par l'État. Nous attendons le taux de prise en charge de l'État.

ECLA – Pacte de gouvernance

Après étude du nouveau pacte de gouvernance proposé par ECLA, le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

Informations diverses

- Groupe scolaire : un recours a été fait auprès du SIDEC pour des problèmes sur certaines façades de l'école (demande d'application de la garantie décennale).

- Feux récompenses à Nilly : le positionnement a été revu et finalisé avec les services du Département. Une participation financière du Département peut être envisagée. Le Conseil donne son approbation pour les devis de la société WORLDPLAS et de l'entreprise FAVIER.
- Puces : le « pass sanitaire » ne sera pas exigé mais le port du masque sera obligatoire pour tous (exposants et visiteurs).
- Altus Coating : Projet d'extension de 900 m² à côté du bâtiment actuel. Une visite pourra également être organisée pour les membres du Conseil.
- Suite à la catastrophe naturelle due aux intempéries du 16/07/2021, Monsieur le Maire a réuni les habitants concernés afin de connaître leur situation actuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021

ECLA - Approbation du rapport de la CLECT

Après exposé du rapport par M. GAY, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT à l'unanimité.

Validation de la convention avec le CPIE

Après lecture de la convention, par M. le Maire, pour l'aménagement d'un coin nature à côté du verger du Saint-Martin, le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et une abstention la convention établie par le CPIE Bresse du Jura.

Validation devis pour curage de fossés

Après inventaire de l'état des fossés de la commune et avis de la commission Voirie, M. le Maire présente le devis de l'entreprise GIRARD/BUGUET. Le devis est validé à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois

Suite à la réorganisation des services de cantine, de ménage et d'animation au sein de l'école, de l'ALSH et de la Mairie, et au départ d'agents ou de changement de poste, il est nécessaire de revoir l'organigramme et de modifier ou créer les emplois en conséquence.

Point sur la toiture de l'église

Les demandes de subventions sont en cours et nous attendons les réponses de l'Etat et des collectivités sollicitées.

Informations diverses

- Cheminement rue du Château : dans l'attente de la proposition d'ECLA,
- 3^{ème} tranche éclairage public : remplacement de l'horloge vers la salle Marcel Gauthier, rue des Teppes, rue du Carouge et parking mairie. Déplacement d'une lampe aux Marronniers, poteau déplacé rue des Ecoles, route de Nilly ainsi que les lampes remplacées jusqu'aux Pervenches. Les travaux ont débuté début octobre.
- Feux intelligents : seront installés route de Condamine en novembre 2021
- Haies débordant sur le domaine public : la commission Voirie demande qu'un courrier soit adressé aux riverains concernés pour élagage.
- Le rapport sur la décennale de la façade de l'école sera rendu dans 3 semaines
- Réunion Sou des écoles : 8 personnes présentes sur 120 familles. Constat décevant par M. le Maire qui précise que le Sou des Ecoles s'investi beaucoup et a investi dans du matériel à hauteur de 5 426 € pour l'école (matériel primaire : 2 565 €, matériel motricité : 1 195 €, matériel maternelle : 1 050 €, BCD : 616 €) ainsi qu'une participation pour des sorties pour 2 223 €.
- Courla'hop : intervention de Madame Tisserand, adjointe qui constate malheureusement que suite aux élections des parents d'élèves seulement 58 votants sur 185.
- Atelier peinture sera mené par Mme MOUILLOT Frédérique dans le cadre du Comité d'Animation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

Plan d'aménagement forestier 2022-2041 : validation

Après exposé du programme sur les 20 années à venir du plan d'aménagement de la forêt de Courlaoux, et avis favorable de la commission des bois, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce programme pour la période 2022-2041.

Réfection toiture de l'église : validation du marché

La Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Enrik GUICHARD de Frébuans. Les demandes de subventions sont demandées aux organismes compétents.

Ces travaux débuteront début année 2022.

Plan mercredi – demandes de subventions

L'ALSH ayant répondu à un appel offre sur un projet de développement durable de 3 000.00 € portant sur la lutte contre le gaspillage. Une demande de subvention d'un montant de 1200.00 € a été faite auprès de la SDJES. En ce qui concerne l'acquisition du composteur 3 bacs et des formations une subvention sera faite auprès de l'ADEME.

Acquisition d'une tondeuse

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une tondeuse autoportée en complément de l'actuelle déjà bien usagée.

Aménagement du verger – plantation d'arbres

Suite aux différentes réunions passées avec le CPIE Bresse Jura, le groupe de travail du coin nature a décidé l'achat de 6 à 7 arbres plus quelques arbrisseaux qui seront plantés début décembre vers le verger communal.

Retrait délibération n°71/2018. Cession parcelle AC 73 Lieu-dit « Sur la Route »

Le Conseil Municipal a décidé de retirer la délibération prise sur la parcelle AC 73 lieu-dit sur la Route, car le futur acquéreur ne donne pas suite aux demandes répétées du Maire pour cette acquisition.

Informations diverses

- Rapport de visite des experts suite aux malfaçons constatées sur le bâtiment de l'école notamment les façades et les appuis de fenêtres. Une procédure est engagée en garantie décennale.
- Compte rendu de la commission finances d'ECLA par M. GAY,
- Rencontre avec M. le Président d'ECLA au sujet des gens du voyage qui stationnent aux Plaines,
- Convocation cour d'appel de Besançon du 18/11/2021 reportée au 08/02/2022 dans l'affaire Commune / SCI GSBC,
- CCAS : pas de repas cette année mais colis pour 116 personnes,
- Club la Joie de Vivre : nouveau bureau dont la Présidente est Mme ROUGEMONT Catherine, et la Présidente d'honneur est Mme GUICHON Renée.
- Sou des Ecoles : nouveau bureau dont la Présidente est Mme BORDENAVE Murielle,
- Les travaux pour le curage des fossés sont terminés,
- Feux comportementaux sont en place route de Condamine,
- Cheminement piéton rue du Château : étude en cours. M. Loureau est vendeur de son terrain et la commune se porte acquéreur.
- Lettre de Madame la Députée nous informant que le Crédit Mutuel refuse toute négociation du taux de l'emprunt pour le groupe scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

Location Salle des Fêtes

Suite à l'augmentation importante annoncée des tarifs de gaz et d'électricité, M. le Maire propose une révision des tarifs de location des différentes salles et souhaite apporter des modifications par rapport au ménage notamment.

Chemin Piéton du Château : demande de subventions

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR / DSIL au taux maximum et une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police et des déplacements doux au taux maximum.

Acquisition parcelles LOUREAU

Considérant la création d'un cheminement piétonnier rue du Château le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AH 50 de 1 085 m² à M. LOUREAU.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Château, et suite au plan de bornage, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la parcelle AH 242.

Convention RASED

Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le Ministère de l'Education Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Les coûts de fonctionnement incombent aux communes couvertes par le RASED. Le Conseil Municipal accepte la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du RASED.

Informations diverses

- INSEE : recensement de la population au 01/01/2022 : 1 175 habitants
- SICTOM : le calendrier de collectes 2022 sera inséré dans le bulletin municipal. Attention le jour de collecte sera changé.
- Recrutement d'un agent communal : prise de poste au 03/01/2022
- Expertise bâtiment de l'école : nouvelle expertise le 19/01/2022
- Sou des écoles : récolte de journaux le 1^{er} samedi de chaque mois
- ECLA commission environnement : parcelle maraîchage de 8ha30ca : abstention de la commune de Courlaoux au conseil communautaire trop d'incertitude
- Colis des Aînés distribués la première quinzaine de décembre